

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>44337</b>	De <b>Mme Claire O'Petit</b> ( La République en Marche - Eure )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales		<b>Ministère attributaire</b> > Comptes publics
<b>Rubrique</b> >communes	<b>Tête d'analyse</b> >Modification des horaires d'accès au logiciel Hélios	<b>Analyse</b> > Modification des horaires d'accès au logiciel Hélios.
Question publiée au JO le : <b>22/02/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Claire O'Petit attire l'attention de Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur la fermeture trop précoce du logiciel Hélios. En effet, l'heure de fermeture à 18 h 30 ne correspond pas aux horaires d'ouverture des petites mairies de campagne, lesquelles ne sont souvent ouvertes que deux demi-journées par semaine, aux heures où les habitants ne travaillent pas, en l'occurrence le soir et souvent vers 19 h ou 20 h. Il en résulte que le logiciel qui leur est dédié est fermé au moment où elles en auraient besoin. De même, les agents dorénavant dédiés à l'appui aux collectivités sont souvent amenés à travailler sur le logiciel après qu'ils sont rentrés de leur tournée terrain, à savoir le soir après 18 h 30 et l'accès leur est impossible. Elle l'interroge donc sur l'opportunité de fermer le logiciel Hélios plus tard dans la soirée, vers 20 h ou 20 h 30, pour assurer un service suffisant aux collectivités.